



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>100193</b>	De <b>M. Éric Ciotti</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt;justice</b>	<b>Tête d'analyse &gt;peines</b>	<b>Analyse &gt; statistiques.</b>
Question publiée au JO le : <b>25/10/2016</b> Réponse publiée au JO le : <b>21/03/2017</b> page : <b>2367</b> Date de changement d'attribution : <b>07/12/2016</b> Date de signalement : <b>07/02/2017</b>		

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le nombre d'individus ayant violé les obligations liées à leur placement sous surveillance électronique en 2015.

### Texte de la réponse

En 2015, près de 29 000 personnes ont été placées sous surveillance électronique. 4 600 personnes placées sous surveillance électronique ont eu un rappel des obligations liées au placement sous surveillance électronique, voire une révocation de ce placement suite à un non-respect des obligations. Les données disponibles ne permettent pas de distinguer le seul rappel des obligations, de la révocation du placement sous surveillance électronique.